



**Par SDÉ, courriel et par poste**

Le 15 juin 2018

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télééc. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2017-2026 –  
Phase 2  
Dossier Régie: R-3986-2016 / Notre dossier : R053328 ÉF**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la correspondance de la Régie du 28 mars dernier dans le cadre du dossier mentionné en objet. Dans sa correspondance, la Régie indique qu'elle souhaite être informée régulièrement de l'avancement des travaux et ordonne au Distributeur de lui faire rapport à cet égard, en lui présentant notamment une synthèse des démarches et consultations effectuées.

Les pistes de solutions mentionnées au paragraphe 7 de la déclaration solennelle du 22 mars 2018, signée par la Dre Geneviève Ostiguy, ont effectivement fait l'objet de tests en laboratoires à l'IREQ. Les conclusions préliminaires sont que les solutions envisagées présentent un bon potentiel de prévenir adéquatement la contamination des chauffe-eau électriques par la légionelle. Pour valider ces solutions, Hydro-Québec a fait appel à une experte de réputation internationale, comme annoncé au paragraphe 8 de la déclaration solennelle.

À ce jour, deux rencontres ont eu lieu avec cette spécialiste en présence des ingénieurs de l'IREQ, des médecins de la Direction santé et sécurité responsables de la protection de la santé du public et d'un représentant de l'Institut national de santé public du Québec (INSPQ), soit les 14 avril et 31 mai 2018. Ces rencontres ont permis de déterminer les essais bactériologiques requis pour la validation des solutions. Ces essais permettront, entre autres, de tenir compte notamment des incertitudes reliées à l'influence de degré de minéralisation de l'eau et de la présence de sédiments dans le réservoir. Il est prévu que ces tests débiteront à la mi-juin et seront complétés à l'automne 2018.

Entre-temps, l'experte consultée a remis à Hydro-Québec une estimation de l'efficacité d'une solution de contrôle de température qui semble prometteuse. L'évaluation conclut, sous réserve des essais microbiologiques à venir, que cette solution parviendrait à diminuer sensiblement une contamination déjà existante.

Puisqu'il est beaucoup plus facile de prévenir la prolifération de légionelle que de décontaminer une eau déjà contaminée, le risque de prolifération dans un chauffe-eau neuf avec contrôle de température serait d'autant plus minimisé.

Pour obtenir un éclairage complémentaire, Hydro-Québec prévoit s'adjoindre les services d'un microbiologiste clinicien qui a déjà étudié et publié sur l'impact sanitaire de la contamination des chauffe-eau électriques par la légionelle. Ce microbiologiste sera intégré aux prochains échanges entre les spécialistes internes et externes impliqués au dossier.

Une autre solution analysée, applicable à des chauffe-eau existants cette fois, a été testée au laboratoire de l'IREQ. Les essais qui seront réalisés cet été pour valider cette solution constitueront un élément important de validation.

Les informations techniques relatives aux solutions développées ont été partagées, sous le sceau de la confidentialité, avec un représentant de l'INSPQ.

Compte tenu des échéanciers actuels, Hydro-Québec propose de faire rapport à nouveau à la Régie à la fin septembre quant à l'état d'avancement du projet de chauffe-eau interruptibles.

En espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)